

Interdiction de passage

Par **Lele93200**, le **08/07/2019** à **18:35**

Bonjour,

Je souhaite savoir si une école de commerce privé a la possibilité d'interdire a un élève de passer ses examens de fin d'année pour motifs suivants;

-bavardages intempestifs

- suppositions d'injures Envers élèves et un professeur

Svp ?

Merci

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/07/2019** à **07:50**

Bonjour

Pour le premier motif seulement, je pense que la décision serait contestable car on est à la limite de l'arbitraire

En revanche, le second motif peut justifier un exclusion si les faits sont avérés. Mais là ils utilisent le mot "supposition", ce n'est pas très claire.

Il faut lire le règlement intérieur. Écrivez au chef d'établissement et demander plus d'explications. Mettez vous en rapport avec une association de défense des consommateurs